



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B240

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants OPAH d'Aix-en-Provence

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

04_1_04

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants OPAH d'Aix-en-Provence
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide de 2 818 € de la CPA en faveur des propriétaires occupants dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la ville d'Aix-en-Provence.

Exposé des motifs :

La ville d'Aix-en-Provence porte une attention particulière à l'amélioration de l'habitat privé en centre ancien et conduit depuis une vingtaine d'années des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Face aux dysfonctionnements et aux besoins en matière d'habitat qui perdurent dans le centre ancien, une sixième opération dénommée « vivre ensemble le centre ville » a été confiée à la SEMEPA pour une durée de trois ans (2013 / 2015).

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté du Pays d'Aix soutient l'amélioration de l'habitat privé et s'associe aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'Anah.

Par délibération n°2007-A126 du 12 avril 2007, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % pour les propriétaires occupants privés qui engagent des travaux de réhabilitation de leur logement liés à l'insalubrité, à la sortie de vacance ou à la production de logements conventionnés, sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

La Ville a sollicité la CPA pour participer à cette sixième OPAH (délibération n° 2013_B048 du 14 février 2013).

Les objectifs quantitatifs globaux, sur les trois ans sont de 240 logements minimum répartis comme suit :

- 120 logements occupés par leur propriétaire
- 120 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés

Dans le cadre de l'OPAH d'Aix-en-Provence :

- 4 dossiers ont été validés par le Conseil Municipal du 31 mars 2015 et se répartissent comme suit :

DEMANDEUR NOM PRENOM	ADRESSE DEMANDEUR	ADRESSE IMMEUBLE	NATURE TRAVAUX	MONTANT REEL DES TRAVAUX	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNEE	ENGAGEMENT ANAH	PART CPA	ENGAGEMENT CPA	ASE ANAH	PART REGION	ENGAGEMENT VILLE	ENGAGEMENT TOTAL y compris Région	% REEL DE SUBVENTION
Melle Pauline GUYOT	22 rue Portalis 13100 AIX-EN- PROVENCE	22 rue Portalis	Réhabilitation d'un logement dégradé et amélioration de la performance énergétique d'un logement	8 820 €	7 758 €	0 €	10%	776 €	0 €	0%	1 552 €	2 328 €	26,39%
Mme Madeleine BERNARD	2 rue Boulegon 13100 - Aix-en- Provence	2 rue Boulegon	Amélioration de la Performance énergétique d'un logement	4 248 €	4 027 €	0 €	10%	403 €	0 €		805 €	1 208 €	28,44%
Monsieur BOUY Christophe	7 rue de Littera 13100 - Aix-en- Provence	7 rue de Littera	Amélioration de la Performance énergétique d'un logement	7 205 €	6 829 €	0 €	10%	683 €	0 €	10%	1 366 €	2 732 €	37,92%
Monsieur Stéphane PETIT	5 place Ramus 13100 - Aix-en- Provence	5 place Ramus	Amélioration de la Performance énergétique d'un logement	10 519 €	9 563 €	0 €	10%	956 €	0 €	10%	1 913 €	3 825 €	36,36%
				30 792 €	28 177 €	0 €	10 %	2 818 €	0 €		5 636 €	10 093 €	

Les aides seront attribuées aux propriétaires occupants aux vues des attestations de versement de la participation de la ville d'Aix-en-Provence.

Le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 2 818 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2007-A126 du Conseil communautaire du 12 avril 2007 relative au principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'Anah ;

VU la délibération n°2013_B048 du Bureau communautaire du 14 février 2013 relative à la participation de la CPA à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat n°6 « vivre ensemble le centre-ville » (2013-2015) ville d'Aix-en-Provence ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux personnes morales (privées ou publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associés d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 28 mai 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 2 818 € aux propriétaires occupants concernés mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Habitat.

2015_B240

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants OPAH d'Aix-en-Provence

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 JUIN 2015